

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

BULLETIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES

(Article 82 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial)

SOMMAIRE

Questions posées par les Membres du Conseil provincial et réponses données par le Collège provincial.

QR/1 Question de M. le Conseiller provincial Christian GILBERT (28.03.2018) et réponse du Collège provincial (M. Paul-Emile MOTTARD – 19.04.2018)

QR/2 Question de M. le Conseiller provincial Matthieu CONTENT (25.06.2018) et réponse du Collège provincial (M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN – 28.06.2018)

QR/1 Question de M. le Conseiller provincial Christian GILBERT (28.03.2018) et réponse du Collège provincial (M. Paul-Emile MOTTARD - 19.04.2018)

QUESTION

Il y a quelques mois, je vous questionnais sur l'état d'avancement des nouvelles conventions avec ASO pour les années futures.

Avez-vous des nouvelles dans le cadre de ce dossier ?

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'Aywaille s'est autoproclamée « Capitale wallonne du Cyclisme » et ce pour diverses raisons, mieux décrites à la suite.

Aywaille est connue pour sa convivialité et ses nombreuses richesses touristiques, mais aussi pour son attachement au cyclisme qu'elle entend promouvoir via différents projets ambitieux...

Il y a bien sûr Philippe GILBERT, incontournable champion né à Sougné-Remouchamps, mais aussi un environnement naturel et des côtes (dont la célèbre Redoute) incontournables qui incitent les organisateurs de randonnées ou de courses cyclistes à faire d'Aywaille un haut lieu de leurs événements. La commune dispose également de 150 km de circuits VTT balisés et d'une liaison cyclopédestre, la Voie des Aulnes, qui relie Aywaille à Sougné-Remouchamps. En termes d'organisations cyclistes de grande ampleur, Aywaille a acquis une certaine expérience en mettant sur pied avec les clubs locaux les Championnats d'Europe de VTT en 1998, le Championnat de Belgique cycliste sur route en 2009, les Jeux Mondiaux de la Jeunesse de Vélo Trial en 2015 ainsi que les Championnats de Belgique d'enduro VTT et de vélo trial en 2017.

L'ambition d'Aywaille de devenir le pôle wallon du cyclisme, à l'instar de la ville d'Oudenaarde en Flandre, a été renforcée par l'aboutissement prochain de plusieurs projets importants :

- *organisation du 1^{er} Festival Vélove à Aywaille du 23 au 25 mars 2018 (animation, initiation et présentation des différentes disciplines cyclistes, test de vélos...) ;*
- *aménagement, avec le soutien de la Province de Liège, d'une Maison du Cyclisme dédiée à la compétition cycliste et où des zones interactives côtoieront des vélos anciens, des posters, des maillots (dont le maillot de Champion du Monde de Philippe Gilbert), et divers accessoires issus de collections privées mettant notamment à l'honneur l'histoire de la doyenne Liège-Bastogne-Liège ;*
- *étude de la liaison RAVeL Comblain-au-Pont - Aywaille en vue de sa concrétisation ;*
- *installation d'un réseau à point-nœuds par la Province de Liège ;*
- *développement à proximité de la Redoute d'un pôle commercial cycle (R-hotel Experiences, Bicyclic bike shop, Matagne Trek Concept store) ;*
- *passages et organisations cyclistes à Aywaille ;*
- *développement d'une section Sport-Cyclisme au sein de l'Athénée Royal d'Aywaille.*

Ces facteurs ont décidé les autorités communales à revendiquer pour la commune d'Aywaille, le titre de « Capitale wallonne du Cyclisme ».

À l'instar du fonctionnement de la Flèche wallonne, une réflexion pourrait-elle être menée sur l'accueil d'un départ de Liège-Bastogne-Liège ? La Province pourrait-elle négocier avec l'organisateur pour déplacer le départ de la Doyenne à Aywaille ?

J'attire votre attention qu'Aywaille dispose de la capacité mais aussi de la qualité d'accueil de ce type d'épreuve. En effet, de récentes infrastructures « R-Hotel-Bicyclic (Bike Concept) » comprenant du logement, des salles, du catering, des espaces détente, ... Bicyclic-R Hotel est avant tout une zone de présentation de première force pour un départ de Liège-Bastogne-Liège avec possibilité de fermeture de la bretelle de l'autoroute qui pourrait accueillir l'ensemble des véhicules de la course. Ceci n'empêcherait évidemment pas de garder au Palais des princes-évêques la présentation des équipes le vendredi.

Au niveau budgétaire, la Province soutient la Flèche wallonne à hauteur de 95.000 €. Au travers des 105.000 € attribués à Liège-Bastogne-Liège via les Grands événements et au vu de la motivation et des coûts éventuels que la Commune d'Aywaille serait prête à assumer, est-il possible d'envisager un partenariat ?

RÉPONSE

Le présent courrier vous est adressé au nom du Collège provincial, en application de l'article 80 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial et ce, suite à votre question écrite datée du 28 mars 2018 et portant sur le lieu de départ de la course cycliste professionnelle Liège-Bastogne-Liège pour les prochaines éditions.

Pour y contribuer activement ainsi que vous le savez, le Collège provincial n'ignore pas et se réjouit de la passion vouée par la Commune d'Aywaille au vélo en général et au sport cycliste en particulier.

Cette passion est d'ailleurs célébrée régulièrement lors du passage de la course précitée qui y emprunte notamment la célèbre côte de la Redoute et cette célébration sera même doublée en 2018 par un passage de la « Flèche Wallonne » au même endroit quatre jours auparavant.

Pour ce qui est du lieu de départ des prochaines éditions de la course Liège-Bastogne-Liège (tout comme d'ailleurs pour la Flèche Wallonne) et ainsi que vous l'évoquez, une nouvelle convention de partenariat entre les organisateurs et la Province de Liège est à négocier à partir de l'édition 2019, les conventions en cours se clôturant après les éditions 2018.

Comme il vous l'a été annoncé lors de la séance du Conseil provincial tenue en janvier dernier, des négociations ont été entamées et sont toujours en cours actuellement.

Dans le contexte de cette négociation, il tombe sous le sens que les parties, soit l'organisateur d'une part et la Province de Liège d'autre part, doivent s'accorder sur ces points en tenant compte des aspects financiers, des caractéristiques sportives qu'il convient de réserver à la compétition comme le choix des difficultés sur l'intégralité du parcours, de l'appellation historique de l'épreuve, etc...

Le Collège provincial a pris acte de la candidature de la Commune d'Aywaille déposée ainsi par votre entremise pour l'accueil du départ de la course Liège-Bastogne-Liège. Le Conseil Provincial sera bien entendu informé dès que les négociations seront clôturées.

**QR/2 Question de M. le Conseiller provincial Matthieu CONTENT (25.06.2018)
et réponse du Collège provincial (M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN –
28.06.2018)**

QUESTION

La période de juin est toujours difficile pour toutes les écoles quel que soit le réseau ou l'implantation. Il me revient qu'à l'IPES d'Herstal, les professeurs doivent archiver leurs examens pour le 26 juin alors que la réunion de parents est prévue pour le 29 juin. J'imagine que les élèves peuvent cependant consulter leurs examens lors de la réunion de parents, mais comment faire si les examens sont déjà tous archivés ? Peut-être sont-ils toujours accessibles pour la consultation ? Pourriez-vous faire la lumière sur cette problématique ?

Par ailleurs, j'ai appris que la réunion de parents dans ce même établissement a été fixée le 29 juin de 10h à 12h. Si cela est correct et que mes informations sont bonnes, je trouve que c'est un créneau horaire bien mal choisi pour les parents. En effet cela ne favorise pas un bon suivi des élèves de la part des parents puisqu'il s'agit d'une matinée en semaine, moment durant lequel les parents soit travaillent soit cherchent un emploi. Les parents sont donc censés prendre congé pour se rendre à la réunion de parents ce qui franchement n'est pas un incitant. Pourquoi ne pas organiser les réunions de parents en fin d'après-midi et en soirée ?

Je vous remercie pour votre réponse.

RÉPONSE

Vous nous interrogez sur l'organisation de la fin de l'année scolaire dans nos établissements d'enseignement secondaire.

Comme chaque année, et depuis plusieurs années d'ailleurs, les enseignants sont invités à archiver au fur et à mesure les travaux de leurs élèves. En l'occurrence, à ce moment de l'année, ils doivent avoir archivé les documents allant du début de l'année scolaire à la deuxième période. Complémentairement, ils doivent aussi conserver les travaux de la troisième période ainsi que les examens, de manière à pouvoir les présenter, pour consultation, aux parents qui le souhaitent.

L'archivage définitif des travaux de l'année scolaire n'est réalisé qu'après la seconde session organisée en septembre. Un tel dispositif permet à l'école non seulement d'assurer un archivage de qualité, mais aussi de maintenir à disposition les documents toujours utiles.

Quant à l'horaire de la réunion de parents, le Centre Provincial d'Enseignement de Herstal veille à organiser les réunions de l'EP et de l'IPES à des moments différents : cette année, l'EP organise ainsi sa réunion ce vendredi 29 juin au matin, juste avant celle de l'IPES.

Cette alternance, établie de longue date entre nos Directions, a toujours répondu aux attentes, tant des parents et élèves que des enseignants. Ces derniers ont ainsi, par l'aménagement concerté de l'horaire, la possibilité de participer aux deux réunions (pour ceux qui interviennent dans les deux écoles). Il en est évidemment de même pour les parents qui ont des enfants dans les deux écoles.

Nos écoles (dont l'EP et l'IPES Herstal) reçoivent les parents dans la foulée de la remise des bulletins, le plus souvent le matin mais aussi en fin de journée, comme c'est notamment le cas à l'IPES Hesbaye, pour ne citer que ce seul exemple. Bien entendu, les parents qui ne peuvent se rendre à la réunion prévue et qui en expriment le souhait ont la possibilité de prendre contact avec l'équipe éducative et de fixer avec elle un rendez-vous plus adapté à leur horaire.